



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-003-2023-05

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

| | |
|---|--------|
| IDF-2023-05-03-00004 - Arrêté du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget (3 pages) | Page 3 |
| IDF-2023-05-03-00003 - Arrêté du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (3 pages) | Page 7 |

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-03-00004

Arrêté du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté n°
IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant
renouvellement des membres de la commission
consultative économique pour l'aérodrome de
Paris-Le Bourget

ARRÊTÉ du 3 mai 2023

Modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R224-3, R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69-6 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 modifié relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret n°2022-1114 du 2 août 2022 portant prorogation des commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget ;

Vu le courriel de saisine de la direction générale de l'aviation civile en date du 19 avril 2023 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Le deuxième alinéa du 1° relatif aux représentants d'Aéroports de Paris de l'article 2 de l'arrêté n°IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 susvisé est remplacé par l'alinéa suivant :

« - Mme Christelle Jacquemet, Directrice des Finances, de la Gestion et de la Stratégie ; »

Article 2 : La liste des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget fixée par l'arrêté du 5 août 2022 précité, telle que modifiée par les dispositions de l'article 1er ci-dessus figure, pour information, en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site Internet de la préfecture au lien suivant: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au directeur général de l'aviation civile, ainsi qu'à :

Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

Fait à Paris, le 3 mai 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de
Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Liste des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget fixée par l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-08-05-00001 du 5 août 2022 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique pour l'aérodrome de Paris-Le Bourget

Président : M. Michel LAMALLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

1° Membres en qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- Mme Christelle Jacquemet, Directrice des Finances, de la Gestion et de la Stratégie,
- M. Sébastien COUTURIER, Directeur de l'aéroport de Paris-le Bourget,
- M. Olivier DELATTE, Directeur adjoint de l'aéroport de Paris-le Bourget,
- M. Pierre-Edouard PIVOIS, Responsable du département compliance, régulation et opérations aéroportuaires.

2° En qualité de représentants d'usagers aéronautiques :

a) Dassault Falcon Service (DFS)

- M. Bertrand d'YVOIRE, Directeur compagnie aérienne

b) Ixair

- M. Nicolas ZIZA, Secrétaire général

3° En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :

a) European Business Aviation Association (EBAA-France)

- M. Charles AGUETTANT, Vice-Président

b) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)

- M. Laurent TIMSIT, Délégué général

c) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)

- M. Georges LACHENAUD, Délégué aux affaires aéroportuaires

4° En qualité de représentants des entreprises d'assistance en escale ou de leurs organisations professionnelles :

a) Aston Sky (Clair Group)

- M. Charles CLAIR, Président de Clair Group

b) JETEX

- M Salem YOUSSEF, Président de JETEX France.

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-03-00003

Arrêté du 3 mai 2023 modifiant l'arrêté
n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant
nomination des membres de la commission
consultative économique unique pour les
aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et
Paris-Orly

ARRÊTÉ du 3 mai 2023

modifiant l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R224-3 et R224-4-2, D.224-2 et D224-4 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;

Vu le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 relatif à la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly ;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aéroports de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, modifié par les arrêtés n°IDF-2020-12-14-003 du 14 décembre 2020, n° IDF-2021-06-17-00007 du 17 juin 2021, IDF-2021-10-12-00005 du 12 octobre 2021 n° IDF-2021-10-13-00006 du 13 octobre 2021 et n° IDF-2022-01-24-00003 du 24 janvier 2022 ;

Vu le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 19 avril 2023 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 modifié susvisé est ainsi modifié :

1° Au point 1 relatif aux représentants d'Aéroports de Paris, les cinquième et sixième alinéas relatifs aux directeurs de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly sont remplacés par les deux alinéas suivants :

« – M. Régis LACOTE, Directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;
– Mme Justine COUTARD, Directrice de l'aéroport de Paris-Orly ; »

2° Au point 3 relatif aux représentants des transporteurs aériens, le quatrième alinéa relatif au représentant de est remplacé par l'alinéa suivant :

« – EasyJet Airline Company Limited : M. Pierre PORTIER »

Article 2 : La liste des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly fixée par l'arrêté du 12 août 2020 précité, telle que modifiée par les dispositions de l'article 1er ci-dessus figure, pour information, en annexe du présent arrêté.

/..

Article 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France), accessible sur le site Internet de la préfecture au lien suivant: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au directeur général de l'aviation civile, :

- ainsi qu'à Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
- et à Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

Fait à Paris, le 3 mai 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2023 modifiant de l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly :

Liste des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Paris-Le Bourget fixée par l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Président :

M. Michel LAMALLE, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (article 1er)

Autres membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly (article 2) :

1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :

- M. Mathieu DAUBERT, Directeur Client ;
- Mme Christelle JACQUEMET, Directrice des finances, de la gestion et de la stratégie ;
- M. Philippe PASCAL, Directeur général adjoint, en charge des finances, de la stratégie et de l'administration ;
- M. Régis LACOTE, Directeur général adjoint, directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle ;
- Mme Justine COUTARD, Directrice de l'aéroport de Paris-Orly ;
- M. Thierry DE SEVERAC, Directeur de l'ingénierie et aménagement ;
- M. Franck LE GALL, Directeur des opérations aéroportuaires ;
- M. Camilo PEREZ PEREZ, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique. »

2. En qualité de représentants d'organisations professionnelles du transport aérien :

- Airline Operators Committee (AOC) Paris-CDG : M. Marcel FRANGIE, Président
- Board of Airlines Representative in France (BAR France) : M. Jean-Pierre SAUVAGE, Président ;
- International Air Transport Association (IATA) : M. Robert CHAD, Responsable France ;
- Chambre Syndicale des Transports Aériens (CSTA) : M. Marc ROCHET, Président de la commission économie compétitivité ;
- Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) : M. Alain BATTISTI, Président ;
- Airline Operators Committee (AOC) ORY : Mme. Tamara PRIMAKOFF, Présidente ;
- Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) : M. Jean-François DOMINIAC, Président. »

3. En qualité de représentants des transporteurs aériens :

- Air France : M. Alexandre BACLET, Directeur général adjoint Economie-Finances ;
- FedEx Express Europe : Mme Cécile JOURDAN ;
- EasyJet Airline Company Limited : M. Pierre PORTIER ;
- Vueling Airlines S.A. : Mme Charlotte DUMESNIL, Directeur général France.

4. En qualité de représentants d'organisation professionnelle de l'assistance en escale :

- Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale (CSAE) : M. Didier MONTEGUT, Président.